

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 23 septembre 2025 18:00 à la Mairie

Quorum : 3

Membres présents :

Roland FILZ, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Noémie BALZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Cécile HALLEUR

Président de séance : Roland FILZ

Secrétaire de séance : Noémie BALZ

1- Procès-verbal du Conseil municipal du 26 juin 2025

Adopté à l'unanimité

2- Décision du maire n°2025-03 du 27/06/2025 : Signature du devis COLORIA

Signature du devis Coloria: la version en ligne du logiciel est obligatoire à partir de janvier 2026, ce logiciel permet la gestion administrative de la commune (budget, compta, état civil, Conseil municipaux, etc...) Montant :1312€ TTC

3- Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

Monsieur le maire informe le conseil que Monsieur le Trésorier du Centre de Gestion Comptable de Crest a transmis un état des titres irrécouvrables à présenter au Conseil pour décision d'admission en non-valeur. Il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Monsieur le maire précise que pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Les titres en non-valeur s'élèvent à 127,79 €.

Résultat de vote :

Pour :0 Contre :3 Abstentions :1 N'ont pas pris part au vote :0 Absent lors du vote :1

4- Avis de la commune sur la sortie de Cobonne du SIVOS

Le maire expose au conseil que le SIVOS de la Gervanne, sollicite l'avis du conseil municipal suite à la demande de retrait de la commune de Cobonne.

Le Conseil Municipal,
CONSIDÉRANT que la commune de Cobonne n'a pas d'élève scolarisé au sein du RPI Beaufort-Suze,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au retrait de la commune de Cobonne du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Gervanne

Adopté à l'Unanimité

5- Durée et Tarifs des concessions aux cimetières et aux columbariums

Le Maire propose d'actualiser les tarifs des concessions au cimetière et du columbarium qui n'ont pas été actualisées depuis le 2 septembre 2017.

Mairie, 1 place des Faucons, 26400 Eygluy-Escoulin - téléphone : 04.75.76.44.06 -
mairie.eygluy@orange.fr

www.gervanne-sye.com/communes/eygluy-escoulin/ - ouverture au public le mardi de 13h30 à 16h

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la révision des tarifs des différentes concessions des cimetières, Le conseil municipal, ayant délibéré, fixe le prix du mètre carré de terrain pour chaque classe de concession comme suit :

Concession de terrain au cimetière de 1m10 cm x 2m40 cm (2,64 m²)

Pour 15 ans : 100 €

Pour 30 ans : 200 €

Concession d'une case au columbarium pouvant normalement contenir deux urnes

Pour 15 ans : 100 €

Pour 30 ans : 200 €

Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures ayant même objet, sont et demeurent abrogées

Les recettes des concessions iront intégralement au budget communal.

Adopte à Unanimité

Remarque : Les cases du columbarium sont apparemment trop petites pour contenir deux urnes. L'entreprise GRAMMONT sera contactée à ce sujet.

6- Groupement forestier du Plan de Véraut : lancement de la procédure d'acquisition

Monsieur le maire rappelle le projet présenté en conseil municipal le 16 mai dernier :

Monsieur Gilles PELURSON, pour le compte du groupement forestier de Plan de Véraut, fait part au conseil municipal de la situation dans laquelle se trouve la forêt de Plan de Véraut, ainsi que des perspectives envisagées par les membres du groupement.

Monsieur le maire précise que le 16 juillet dernier, Monsieur Gilles Pelurson a transmis à la commune le procès-verbal de l'assemblée générale du groupement en date du 11 juillet 2025 et donne lecture de sa résolution:

L'assemblée générale du groupement forestier de Plan de Véraut décide de vendre à l'euro symbolique l'ensemble de la propriété forestière telle que visée à ses statuts au bénéfice de la commune d'Eygluy-Escoulin, à charge pour la commune de supporter la totalité des frais inhérents à cette cession.

Les membres du groupement forestier souhaitent que cette vente se fasse via un acte administratif. »

Il est souligné que les membres du groupement forestier forment le vœux que l'ouverture du massif à la multi-activité telle que pratiquée actuellement (circulation des riverains et ayants droits, randonnée pédestre, cycliste, équestre, chasse) soit préservée dans la durée.

Concernant la dette contractée par le groupement forestier, Monsieur le Maire indique qu'en date du 15 septembre dernier, Monsieur Gilles Pelurson a porté à la connaissance de la commune la décision de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme. Celle-ci a en effet prononcé, par voie d'arrêté, la résiliation du prêt en travaux accordé par le Fonds Forestier National au groupement forestier en mai 1981, conformément à un arrêté préfectoral.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce projet d'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles composant la propriété soit 48ha.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant l'intérêt pour la commune de préserver les espaces boisés et de se constituer une réserve foncière boisée,

Article 1 : approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles détenues par le groupement forestier du Plan de Véraut ;

Article 2 : approuve la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition ;

Article 3 : mandate Monsieur le maire ou son adjoint pour signer l'acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Mairie, 1 place des Faucons, 26400 Eygluy-Escoulin - téléphone : 04.75.76.44.06 -
mairie.eygluy@orange.fr

www.gervanne-sye.com/communes/eygluy-escoulin/ - ouverture au public le mardi de 13h30 à 16h

l'ONF sera gestionnaire , une coupe forestière sera faite rapidement.
Le conseil souhaite choisir avec quel prestataire forestier l'ONF va travailler.

7- Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 2050

Monsieur le Maire indique que la commune d'Eygluy-Escoulin est consultée pour avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Drôme par la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle que le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent.

L'objet du SAGE est de fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.

Monsieur le Maire indique que l'avis à formuler porte sur les trois documents constituant le projet de SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), son Atlas ainsi que le règlement.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport du maire et après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable sur le projet de révision du SAGE ;

Adopté à l'Unanimité

8- Avis de la commune sur la Révision n°1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme

Monsieur le maire informe le Conseil municipal du courrier de Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, lui notifiant la délibération du Comité syndical relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Cette révision doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026.

« Création et entretien d'infrastructures de charge » :

Afin de permettre aux collectivités membres d'installer des bornes de recharge de faible puissance, inférieure ou égale à 22 kVA, dites « prises résidentielles publiques », le Syndicat procède à une restitution partielle de la compétence. Le Syndicat demeure compétent pour l'installation d'infrastructures composées de bornes de recharge excédant une puissance de 22 kVA et qu'il déploie actuellement dans le cadre du réseau « eborn ».

Adopté à l'Unanimité

9- Avis de la commune sur la Révision n° 2 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier de Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, lui notifiant la délibération du Comité syndical relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid ».

Cette révision doit entrer en vigueur au 1er juillet 2026.

Suppression de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid »_ Cette restitution ne concerne qu'une seule commune, la commune de Vassieux-en-Vercors.

Adopté à l'Unanimité

10- Assainissement collectif privé de la Place des Faucons : travaux d'entretien

Monsieur le maire rappelle que le SIGMA est en charge du contrôle des assainissements individuels sur la commune.

Il est également rappelé que le bâtiment de la mairie ainsi que les toilettes publiques sont raccordés à un groupement d'assainissement privé constitué de 7 habitations à Eygluy.

Monsieur le maire informe que le SIGMA, suite à son contrôle de l'installation, a rendu un avis non conforme le 12/03/2025. Il convient donc d'engager des travaux d'entretien et de mise en conformité.

Il est ensuite donné lecture du compte-rendu de la réunion du groupement de l'assainissement collectif privé de 7 habitations à Eygluy du 22 août 2025..

Monsieur le Maire expose que Monsieur Christian Guion , membre du groupement, a transmis le jour de la réunion le devis de l'entreprise EARL du Col de Lunel d'un montant de 1 309 € TTC pour la vidange de la fosse septique et le nettoyage du champ d'épandage. Pour la mairie, cette dépense, répartie entre les membres du groupement, s'élève à 187 € TTC.

Mairie, 1 place des Faucons, 26400 Eygluy-Escoulin - téléphone : 04.75.76.44.06 -
mairie.eygluy@orange.fr

www.gervanne-sye.com/communes/eygluy-escoulin/ - ouverture au public le mardi de 13h30 à 16h

11 et 12- Acquisition de panneaux de voirie : accord devis et demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de Police

Le Maire expose aux conseillers la nécessité d'améliorer la signalisation de plusieurs voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il convient d'apposer un panneau voie sans issue sauf Piéton de type C13C pour les voies suivantes :

- Chemin des Villards
- Route de Capoue

D'apposer un panneau voie sans issue sauf Piéton et Cycliste de type C 13 D

- Pour le Chemin du Granjon.

A ceci s'ajoute la nécessité d'apposer un panneau interdiction de stationner de type B 6 a1 sur la Montée du Col de Véraut, dans le sens de Col de Véraut vers Eygluy, ainsi qu'un panneau de chantier d'interdiction de stationner type B6A1 et 4 panneaux parking C1A.

Le Maire précise que ces achats peuvent être subventionnés par les amendes de police et présente les devis reçus.

Entendu l'exposé du maire,

Et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, :

- approuve le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD s'élevant à 672.63 € HT, 807.16 € TTC ;
- charge le maire de solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition des Amendes de Police ;

Adopté à l'Unanimité

13- Demande d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée d'une opportunité offerte par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui propose aux communes de moins de 2 000 habitants la mise à disposition gratuite d'un barnum 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de la commune.

Adopté à l'Unanimité

14- Parkings de l'Escoulin : avancement des travaux

La partie du haut a été faite, un panneau parking communal sera mit à la sortie du village en direction du Col de la Croix.

Le parking, à l'entrée du village est en cours.

Les travaux du parking et l'aménagement au cimetière de l'Escoulin commenceront aux alentours de la Toussaint.

15- Déneigement communal

A compter de ce jour c'est l'entreprise Bouvat qui pendra en charge le déneigement de la commune.

16- Placette communale à Eygluy

Une plaque « Placette communale » à Eygluy va être installée.

Le panneau avec le logo du département, qui nous a financé les travaux de la placette, a disparu. Ce panneau est obligatoire durant une durée déterminée.

Deux courriels ont été reçus contestant la légitimité de la commune à installer cette plaque.

17- Aménagement des ruelles d'Eygluy

Afin de nous aider dans la réflexion, le montage de dossiers et la concertation avec les habitants, le CAUE va être contacté. Plusieurs devis et projets ont déjà été demandé par la commune à diverses entreprises.

Mairie, 1 place des Faucons, 26400 Eygluy-Escoulin - téléphone : 04.75.76.44.06 -
mairie.eygluy@orange.fr

www.gervanne-sye.com/communes/eygluy-escoulin/ - ouverture au public le mardi de 13h30 à 16h

18- Avancée du déploiement de la Fibre

Dans quelques foyers à Eygluy comme à l'Escoulin, des raccordements ont été réalisés et le déploiement continue... **N'oubliez pas de contacter votre opérateur pour un raccordement** si vous le souhaitez. Ces raccordements ne sont pas faits obligatoirement et sont soumis à votre demande. Ils sont gratuits, durant cette phase, uniquement.

19- Circulation sur la voirie communale

Rappel de la fragilité de la piste Mandavit, il est important de ne pas l'utiliser en cas de pluie, afin de la préserver sur le long terme et de respecter les frais importants engagés par tous.

20- Dates des prochains conseils municipaux jusqu'en fin d'année

Mardi 4 novembre à 18h

Mardi 9 décembre à 18h

21- Urbanisme : dossiers déposés

2 dossiers ont été déposés:

- une Demande préalable pour la Pose de panneaux photovoltaïques
- une demande préalable pour la pose d'une climatisation

22- Questions diverses

- Lecture du courrier d'un habitant concernant l'utilisation non appropriée de la piste Mandavit en période automne/hiver.

La mairie constate aussi trop de circulation en ce début d'automne, alors que la piste est humide (voir point 19). Le conseil va réfléchir à des solutions possibles pour préserver ses pistes en général.

Un courrier va être envoyé à toutes les ACCA et les chasses privées, pour les sensibiliser.

- Compte-rendu de la AG de Art et Culture en Gervanne, bilan positif !

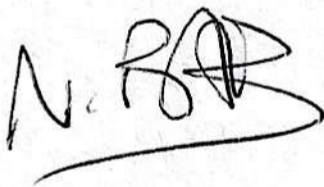
- Compte-rendu de réunion, pour la mise en place du grand tour Vercors à vélo

- Départ de Lætitia de notre commune après 14 ans de service, tout le conseil municipal la remercie grandement pour son sérieux travail.

Un café sera proposé pour son départ le mardi 30 septembre à 14h en mairie auquel toute la population est invitée.

La séance est levée à 21h.

Le Secrétaire de séance,
Noémie BALZ



Le Maire,
Roland FILZ



